

PLAN PROJET DE DIVISION



Les propriétaires et les acquéreurs sont invités à valider le présent plan de division en apposant leur signature sur le plan projet

Les cotations et superficies sont provisoires et ne seront définitives qu'après validation des limites de propriété par les riverains et après alignement sur voie délivré par la mairie

Application de la limite issue du plan de division dressé par MM. KERRAND ZELLER HALLAY, géomètres-experts à Vannes, le 09/09/1999 (DMPC n°699M)

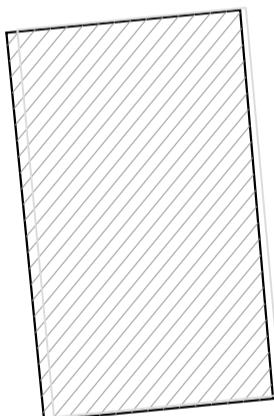
Application de la limite issue du plan de division dressé par MM. KERRAND ZELLER HALLAY, géomètres-experts à Vannes, le 26/04/1999 (DMPC n°676N)

30

53

42

34



24.66

12.00

①
S = 550 m²
ZY n°33p-42

33

53

section ZY

section YA



Voie communale n°4

107



- Ⓐ Sommet de limite
- Ⓑ Point de repère
- ─ Limite de division
- Borne ancienne
- Borne nouvelle
- - Application cadastrale sans valeur juridique